

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 7

**Référence :** ENG-7 (Énergir), Notes sténographiques du 19 septembre 2022, volume 35, page 186 et pièce A-0399.

**Demande :** Afin d'évaluer les encadrements et les éléments à prévoir aux fins de la réédition de compte au rapport annuel de la stratégie de couverture de risque de change appliquée par Énergir, veuillez indiquer la possibilité pour Énergir de fournir les informations suivantes :

**Relativement aux volumes d'achats de GNR en \$US sujets à la couverture de change :**

- type et détail de couverture, incluant frais associés, soit les concessions et coûts totaux de la couverture ;
- quantité de couverture, soit les volumes correspondants aux achats de GNR en \$US prévus à la couverture et leur base de détermination ;

**Relativement aux volumes d'achats de GNR en \$US non prévus/sujets à la couverture de change :**

- le taux de change appliqué, en tenant compte du taux de change lors de la date de règlement et du taux de change lors de la date de paiement des approvisionnements de GNR en \$US ;
- les coûts associés à la variation du taux de change pour les volumes d'achat en GNR non couverts/prévus par la stratégie de couverture ;

**Réponse :**

Relativement aux volumes d'achats de GNR en \$US sujets à la couverture de change, Énergir peut fournir les informations suivantes au rapport annuel :

- Type de couverture ;
- Date de règlement ;
- Valeur des devises échangées ;
- Taux de change contractuel ;
- Quantité de couverture et les raisons ayant justifié la couverture.

Énergir soumet que la concession de crédit est incluse dans le taux de change contractuel et qu'elle n'est pas en mesure d'en identifier la valeur.

Relativement aux volumes d'achats de GNR en \$US non prévus/sujets à la couverture de change, il se peut qu'Énergir n'effectue pas d'achat de devises en \$US spécifiquement pour payer les achats de GNR.

Dans le cas où Énergir effectuait un achat de devises \$US spécifiquement pour payer des achats de GNR, elle pourrait fournir les informations suivantes au rapport annuel :

- Taux de change appliqué, soit le taux exact utilisé lors de l'achat de GNR ;
- Coûts associés à la variation du taux de change pour les achats de GNR.